

des Nations Unies afin d'être mieux en mesure de renseigner le public sur le travail accompli par l'ONU.

- (4) Il s'ensuit logiquement qu'il faudrait multiplier les centres d'information des Nations Unies et leur donner plus d'ampleur.
- (5) Les Nations Unies et les institutions spécialisées forment un ensemble qu'il faudrait présenter au public comme un seul tout. Chaque fois qu'il est fait mention des Nations Unies dans les recommandations qui vont suivre, c'est en réalité des Nations Unies et des institutions spécialisées qu'il s'agit. Le comité recommande, par conséquent, que le système actuel de coordination des programmes d'information des Nations Unies et des institutions spécialisées soit élargi et renforcé. Cela serait plus logique, plus économique et propre à donner des Nations Unies une idée plus complète.

Consultation d'experts

- (6) Le comité estime qu'il est de première importance que, dans la préparation et l'exécution de ses programmes, le Département de l'information ait recours le plus possible aux conseils experts des représentants des divers organes d'information des Etats Membres. C'est pourquoi il appuie la suggestion que le premier Comité consultatif technique de l'information faisait au Secrétaire général, de convoquer de temps en temps un comité consultatif d'experts en matière d'information; il suggère de plus qu'on demande à ces experts de se réunir tous les deux ans afin de conférer avec les associations professionnelles des divers organes d'information.
- (7) Le comité tient à souligner les recommandations qui ont trait à l'établissement, le plus tôt possible, d'un système de télécommunications des Nations Unies. Cette initiative nécessiterait l'installation d'émetteurs à ondes courtes au siège permanent et l'attribution des fréquences nécessaires. Ce système, en plus de permettre la transmission de programmes aux Etats Membres, permettrait au département de communiquer rapidement et plus économiquement avec les divers centres d'information du monde et les Etats Membres. A moins de posséder leurs propres moyens